



Mes chers concitoyens,

Voilà un peu plus d'un an vous avez confié les affaires de la commune à une nouvelle équipe municipale qui, depuis lors s'est efforcée de répondre le plus efficacement possible à vos attentes.

La crise sanitaire qui frappe notre pays depuis cette même période ne nous a pas permis de réaliser toutes les actions souhaitées en direction de tous les habitants. La vie sociale qui figure parmi nos priorités s'est trouvée privée de contenu et aucune réunion publique n'a été possible qui aurait permis d'échanger, d'accueillir les nouveaux habitants, nous retrouver ensemble simplement et partager un moment de convivialité... Tout ce retard devra être comblé et nous avons hâte de pouvoir vous rencontrer dès que les circonstances le permettront.

Cependant nous avons cherché à maintenir cette relation entre nous. Le site internet de la commune et notre « BOZAS Info » dont cet exemplaire constitue le 5^{ème} numéro, ont été de ce point de vue, des vecteurs nécessaires à la transmission de l'information.

Ce numéro 5 de « BOZAS Info » vous maintiendra informé(e)s des informations les plus récentes concernant la commune.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Cordialement à vous, Jean-Louis WIART

Conseil municipal du 5 mars 2021

Le conseil municipal s'est réuni le 5 mars 2021 à huis clos compte tenu des

mesures sanitaires en application.

Tous les points de l'ordre du jour ont été abordés :

- Approbation du compte de gestion 2020
- Approbation du compte administratif 2020 et affectation des résultats
- Programme voirie 2021
- Vote de l'indemnité du 3^{ème} adjoint
- Cession du chemin de Prades à la commune par les consorts Ceyrolle (ajourné)
- Approbation de la convention technique avec ARCHE Agglo
- Contentieux au tribunal administratif de monsieur Ratz et recours à la prestation d'une avocate
- Présentation du projet de réhabilitation de la mairie
- Projet de territoire : rencontre avec les élus d'ARCHE Agglo
- Questions diverses

Le compte administratif 2020 fait apparaître les résultats suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	
Résultats reportés	95 410.59			95 410.59	
Opérations exercice	74 736.97	114 695.67	151 133.46	223 122.20	225 870.43
Total	170 147.56	114 695.67	151 133.46	412 846.97	321 281.02
Résultat de clôture	175 147.56	114 695.67	151 133.46	412 846.97	326 281.02
Restes à réaliser	5 000				

Le compte rendu de cette réunion est affiché en mairie et sur le panneau place de l'Eglise ; vous pouvez également le consulter sur le site internet de la commune (<https://bozas.fr>).

Ce conseil municipal était la première séance de Grégory MAZET en qualité de 3^{ème} adjoint, il est en charge de la communication (internet, Bozas Info), de la vie locale et associative, de l'animation locale et du cadre de vie. A ce titre il organisera prochainement une réunion des responsables d'associations locales.

Les projets structurants pour la commune

-Le désenclavement des HUBACS et de POJOT

Vous avez sans doute entendu ces derniers jours d'importants travaux de désenrochement au-dessus de La Combe. Il s'agit de travaux préparatoires au percement du tunnel projeté depuis un certain temps déjà sous le Bois Madame qui permettra de désenclaver le secteur des Hubacs et de Pojot et de relier enfin ces deux quartiers au cœur du village.

Les travaux de ce tunnel qui reliera demain « La Combe » et « Malaurier » devraient commencer, après quelques études de sol encore nécessaires, au début de l'année 2022.

Plusieurs cabinets d'architecte se sont portés candidats et ont présenté leur projet au jury présidé par le préfet de l'Ardèche dans lequel la commune est représentée par le maire. L'entrée du tunnel est soumise à la consultation locale. Trois propositions vous sont présentées ci-après :



1

2

3

Vous êtes invités à faire part de vos observations à la mairie sur ces projets d'entrée de

tunnel (1-2-3), soit par retour sur le site internet municipal, soit directement par courrier au secrétariat. Ces avis seront présentés lors de la prochaine réunion du comité préfectoral de sélection prévue le 15 avril prochain.

-La réhabilitation de la mairie

L'équipe municipale a engagé une réflexion sur la nécessaire réhabilitation de la mairie dont les locaux sont devenus au fil du temps totalement inutilisables, chacun en conviendra.

Après quelques échanges et tenant compte de la situation locale (contraintes d'accès pour les personnes à mobilité réduite, disponibilités immobilières locales...) l'idée d'associer le bâtiment actuel de la mairie et l'immeuble voisin appartenant à Monsieur REYNAUD a prospéré.

Avec le concours d'un cabinet d'architecte un projet global a vu le jour qui répond à plusieurs problématiques locales :

Ainsi, en acquérant l'immeuble REYNAUD, un projet de mairie installé de plain-pied

au niveau du premier étage des deux immeubles reliés par une passerelle est possible, l'accès aux services de la mairie pourrait ainsi être ouvert à tous sans restriction pour les personnes à mobilité réduite, offrant enfin de bonnes conditions de travail et d'accueil du public.

De même, la fonction officielle et le statut de mairie seront confirmés dans la salle du conseil municipal et des mariages qui sera restaurée et confortée. Par ailleurs, ce faisant, les deux salles du rez-de-chaussée de l'immeuble REYNAUD pourront être ouvertes sans difficulté d'accès à tous les participants aux réunions organisées, par le club du Bois Madame, par les associations..., aux archives et aux matériels municipaux et collectifs qu'il convient de stocker dans de bonnes conditions.

Au niveau supérieur des deux immeubles, trois appartements de 50 m² environ trouveront leur place permettant à de nouveaux habitants de s'installer dans notre commune.

Enfin, cet îlot urbain d'apparence dégradée, au cœur du village, à proximité de la salle Aimé DELOCHE déjà réhabilitée sera restauré et offrira un cadre architectural agréable.

Pour l'heure, le concours financier de l'Etat, de la Région et du Département sont bien sûr recherchés pour nous aider à réaliser ce projet local structurant.

Une information publique sera organisée dès que les éléments financiers auront été réunis.

Nos liens avec ARCHE Agglo

Chaque jour l'action des services d'ARCHE Agglo s'exprime sur notre territoire communal, qu'il s'agisse de la gestion des transports scolaires, des soutiens techniques ou juridiques (gestion des déchets ménagers, gestion des déchèteries, de la station d'épuration, de l'instruction des dossiers d'urbanisme, de la culture et de la musique, de la pose des guirlandes de Noël...). Nous sommes totalement impliqués et bénéficiaires de l'action d'ARCHE Agglo.

La mairie dispose de toutes les informations utiles pour vous renseigner sur les services d'ARCHE Agglo dont vous pouvez bénéficier dans les domaines les plus variés, (sport, jeunesse, transport, habitat, commerce...).

ARCHE Agglo s'est engagée, comme la loi le lui impose, à élaborer sur l'ensemble des communes qui la compose, à élaborer un **Projet de Territoire**.

Le 25 mars une rencontre entre les élus des conseils municipaux de BOZAS, ARLEBOSC et COLOMBIER-LE-VIEUX et le président d'ARCHE Agglo accompagné par quelques vice-présidents de l'exécutif communautaire a été organisée dans la salle des fêtes de COLOMBIER-LE-VIEUX. La démarche s'inscrit dans le cadre de l'élaboration de ce document.

Les objectifs et la méthodologie ont été présentés. Le projet de Territoire vise, en associant l'ensemble des élus municipaux et les élus communautaires, à définir pour les années à venir la stratégie d'organisation des structures, les projets de développement et de vie qui permettront à chaque citoyen de se sentir appartenir à un même territoire dans lequel il fait bon vivre. Les citoyens et les acteurs locaux de la vie sociale y seront associés par le truchement d'un conseil de développement en cours d'organisation.

Vous serez informés régulièrement de l'évolution de ce dossier, fondamental pour l'évolution stratégique de notre communauté d'agglomération.

Quelques informations communautaires

ARCHE Agglo action habitat, une action importante d'aide à la réhabilitation de l'habitat est engagée avec le concours de la Région et du Département. Vous pouvez obtenir les informations nécessaires sur ce dispositif au service de l'habitat d'ARCHEAGGLO, soit par téléphone (04 26 78 78 78), soit en vous rendant dans les permanences ouvertes à Saint FELICIEN de 14h-17h :

Mars :		
lundi 1er mars 2021	lundi 8 mars 2021	lundi 15 mars 2021
lundi 22 mars 2021	lundi 29 mars 2021	
Avril :		
lundi 12 avril 2021	lundi 19 avril 2021	lundi 26 avril 2021
Mai :		
lundi 3 mai 2021	lundi 10 mai 2021	lundi 17 mai 2021
lundi 24 mai 2021	lundi 31 mai 2021	

Nettoyage de printemps



ARCHE Agglo soutient l'opération nationale de nettoyage de printemps qui fait appel à tous les citoyens soucieux de réparer les outrages à la nature conséquences d'incivilités multipliées chaque jour en dépit des dispositifs multiples et coûteux mis en place sur notre territoire.

Sur notre commune une opération nettoyage sera organisée le **samedi 17 avril 2021**
Rendez-vous place de l'église à 9h00
Merci à tous ceux qui seront au rendez-vous. Venez nombreux.

Des composteurs à tarifs réduits : un cadeau pour la nature

ARCHE Agglo propose des composteurs à tarifs réduits, d'un montant de 30 euros, pour les habitants du territoire. Ces composteurs sont disponibles à la déchèterie de Colombier-le-Vieux. Règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public.



Cet achat permet de bénéficier du suivi dans la pratique du compostage assuré par un technicien du SYTRAD (syndicat de traitement des déchets Ardèche Drôme).

Quelques informations générales

-Inscriptionsur la listeélectorale

Les prochaines élections régionales et départementales auront lieu les dimanches 13 et 20 juin 2021.

Pour voter, pensez à vous inscrire ou à vérifier votre inscription sur les listes électorales (www.service-public.fr), ou rendez-vous en mairie. La date limite d'inscription sur les listes électoralespourcesprochaines élections est arrêtée au **vendredi 7 mai 2021.**

- Le Service National Universel : SNU

Dans le cadre de la politique dédiée à la jeunesse, à la cohésion sociale, à l'engagement et aux valeurs de la République, le Service national universel (SNU) a été mis en place.

Ce dispositif, promotion 2021, s'adresse à tous les jeunes Français nés entre le 2 juillet 2003 et le 20 avril 2006 qui souhaitent s'investir dans la société autour de la cohésion nationale. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite.



Une session 2021 est organisée en Ardèche et la campagne de recrutement des volontaires est ouverte jusqu'au 20 avril 2021. Vous trouverez les informations utiles sur le site : **snu.gouv.fr**

L'Ardéchoise : une autre formule

L'Ardéchoise se projette pour l'été prochain. Sa 29^{ème} édition sera organisée en format réduit sur 2 jours au lieu de 4 jours, les **18 et 19 juin** prochains.

Avis aux amateurs : pensez à vous inscrire



L'agriculture pendant la pandémie

Cette année, à cause du coronavirus, le salon de l'Agriculture ne pourra pas avoir lieu. Une première depuis sa création. Un événement qui vient clore une année particulière pour le secteur.

Avec le premier confinement et la fermeture de la restauration collective et commerciale, une grande partie des ménages a dû revenir aux fourneaux, matin, midi et soir et ce, pour toute la famille, du fait du confinement, 7 jours sur 7. Du coup, l'alimentation est redevenue un des premiers postes de dépenses du foyer et une des premières préoccupations. Si les ventes de produits de premières nécessités ont explosé, parfois avec des rayons vides, les producteurs locaux en circuits courts ont également été fortement sollicités.

Mais, le revers de la médaille, ce sont des produits, parfois d'excellence, privés de débouchés du jour au lendemain. On peut citer les fromages AOP, le vin et les spiritueux, les produits de la mer, le miel, et même les pommes de terre !

Le salon aurait été l'occasion de remettre à l'honneur l'ensemble des filières agricoles et le travail quotidien des producteurs, même pendant la crise.

Néanmoins, du 13 au 24 mai 2021, aura lieu une « semaine de l'agriculture française », avec divers événements en régions.



TOUS LES ÉVÉNEMENTS SUR WWW.SEMAINEDELAGRI.FR
#SEMAINEDELAGRI

La préfecture a rappelé les dispositions réglementaires en matière d'emploi du feu en Ardèche

Le principe aujourd'hui qui vise deux objectifs, la réduction de la pollution atmosphérique et le risque d'incendie **est l'interdiction des feux de déchets végétaux.**

Les déchets verts résultant de l'entretien des propriétés doivent être transportés à la déchèterie.

Les seules dérogations subordonnées à une déclaration en mairie concernent :

- Le brûlage de résidus résultant d'une activité de production agricole effective, possible pour les seuls exploitants agricoles sous réserve d'absence de solution alternative et après le dépôt en mairie d'une déclaration d'emploi du feu.

- Le brûlage des déchets résultant des travaux réalisés dans le cadre de l'obligation légale de débroussaillage autour des habitations situées à moins de 200 m des forêts, des landes, des garrigues, des maquis et des plantations forestières, autorisé **seulement à titre exceptionnel et précisément justifié, en**

l'absence de solution alternative.**Ceci rigoureusement hors de la période estivale (de juillet à septembre) et en période de pollution atmosphérique.**

Par ailleurs, l'utilisation de tout système de lampion à air chaud susceptible de s'envoler seul, de type lanterne céleste ou volante, est interdite toute l'année sur l'ensemble du département de l'Ardèche. Il est important de veiller au respect des réglementations. Le risque d'incendie lié à la retombée non maîtrisée de ces lanternes concerne surtout des lieux particulièrement vulnérables notamment en zone rurale.

Des sanctions pécuniaires importantes sont prévues en cas d'infraction.

**La vie de la commune : joie et tristesse**

Inès COSSON est née le 4 mars à BOZAS, nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

Nous enregistrons avec tristesse le décès de Marie-Rose GAUTHIER (Le MEZE) décédée le 21 janvier dernier à ANNONAY et de Albert BETTON (Perdriolle) décédé le 5 mars à SAINT-FELICIEN. Nous adressons nos sincères condoléances à leur famille.

**La COVID 19 est toujours présente et active sur notre territoire.
Préservez-vous et protégez votre entourage en respectant
scrupuleusement les consignes sanitaires et les gestes barrières.**